



Recours tabac

Bonjour,

Lors de l'audition de l'approbation des plans les 29, 30 et 31 janvier 2025, les avocats des membres devront aussi demander l'approbation de leurs honoraires.

En prévision de cette demande, les avocats des membres doivent préalablement faire approuver par la Cour supérieure de l'Ontario l'envoi d'avis expliquant cette demande d'honoraires et les moyens de s'y opposer.

Les avocats ont préparé un [document d'information détaillé](#) et un [communiqué de presse](#) afin que vous puissiez être informé dès maintenant. Nous vous suggérons de prendre connaissance des informations sur la demande d'honoraires disponibles sur le [site recourstabac](#).

Cordialement,

Proactio pour l'équipe de Trudel Johnston & Lespérance

Téléphone : 1 888 880-1844

Courriel : tabac@proactio.ca | Site web : recourstabac.com



600, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2000, Montréal, Québec H3B 4L8

[Unsubscribe](#)